RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-32**	**Objet : Salon du livre jeunesse** **Contrat de prestation de service GBP PRODUCTION**

Date de la convocation : 14/03/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Caroline BARBOSA-BRINET, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 12 au 14 avril 2024 et précise que l'installation des stands sera effectuée par la société GBP PRODUCTION.

La société GBP PRODUCTION s'engage à mettre en place les stands le mardi 9 avril 2024 et à les démonter le lundi 15 avril 2024. Elle prévoit de fournir le matériel et les accessoires suivants :

- fourniture pose et dépose cloison mélanine 1m ou 0.5 m bardage avec lestage au sol
- raidisseur et/ou poteau (le ml a dispo)
- les frais de transport

L'Agglopolys participera financièrement à ces prestations selon les conditions énoncées dans ce contrat.

Afin de contractualiser cet engagement, Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET propose la signature du contrat de prestation de service ci-joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ***approuve les termes du contrat de prestation de service pour le salon du livre jeunesse joint en annexe entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et la société GBP PRODUCTION***
- ***autorise monsieur le maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces afférentes.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 19/03/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Caroline BARBOSA-BRINET

MAIRIE de ST GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240325-DEL32-2024-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2024